

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury BARADAT de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialité Équipier polyvalent du commerce est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

Mme Florence DELPLACE

- PROFESSIONNEL PYRENEES ATL PAU  
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

Mme EVE MAZILIE  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Honoré Baradat PAU CEDEX  
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

M. JEROME ALAUX  
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

- PROFESSIONNEL PYRENEES ATL PAU  
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

**Membre de l'enseignement**

Mme CHARLOTTE BAQUE

Centre de formation d'apprentis du lycée Saint Cricq PAU  
CEDEX  
LÉTTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury BREL-ELEC de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialité Électricien est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. NICOLAS FOLLIOU

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

M. ROMUALD LOTIER  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent  
Gaston Crampe AIRE SUR L ADOUR CEDEX  
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR**

M. MARC BENHAROUN

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

M. Guillaume FERRIER

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

M. Mike VAN MEIR

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

**Membre de l'enseignement**

M. PIERRE BOUILHAC  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent  
G Eiffel BORDEAUX CEDEX  
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

M. CHRISTOPHE GOMESSE  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Charles Péguy - Lycée des métiers de  
l'industrie et de l'artisanat EYSINES CEDEX  
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

M. FREDERIC MARTINEZ  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Lycée professionnel privé Sainte Famille - Saintonge -  
Lycée des métiers de l'industrie et du bâtiment BORDEAUX  
CEDEX  
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury CASS-AEPE de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Accompagnant éducatif petite enfance, Accompagnant éducatif petite enfance ep1,ep3 pour l'acquisition de l'agrément assistant(e) maternel(le) est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

Mme CAROLINE TAUZIN

ADM MULTI ACCUEIL BARBE D'OR MONT DE MARSAN  
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

Mme CECILE COHERE-BRACHET  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Francis Jammes - Lycée des métiers  
de l'industrie connectée, durable et des services ORTHEZ  
CEDEX  
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

**MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR**

Mme NELLY DUPERE

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN  
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

Mme MARJORIE BAUDIN

CHU CHU LAYNE MONT DE MARSAN MONT DE  
MARSAN  
PUERICULTURE

Mme Cécile LAFOSSE

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN  
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

**Membre de l'enseignement**

Mme CELINE HICAUBE  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée d'enseignement professionnel Jean Cassaigne ST  
PIERRE DU MONT  
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Mme AGNES LAILHACAR  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Francis Jammes - Lycée des métiers  
de l'industrie connectée, durable et des services ORTHEZ  
CEDEX  
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

M. PIERRE LOUBERY  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée d'enseignement professionnel Jean Cassaigne ST  
PIERRE DU MONT  
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury CASSAI-SOC de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Agent accompagnant au grand âge, Agent de prévention et de médiation est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

Mme Marie FONTAN

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN  
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

Mme MARINE DAUNAS  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée d'enseignement professionnel Jean Cassaigne ST  
PIERRE DU MONT  
GESTION ET INFORMATIQUE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR**

M. Sébastien LHOMME

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN  
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

Mme LAURINE HIROUX

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN  
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

Mme Anaïs LARRIEU

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN  
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

**Membre de l'enseignement**

Mme CHLOE CHARDON-ANDREOLI  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Francis Jammes - Lycée des métiers  
de l'industrie connectée, durable et des services ORTHEZ  
CEDEX  
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Mme ELAURINE DARNAULT  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée d'enseignement professionnel Jean Cassaigne ST  
PIERRE DU MONT  
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

M. PIERRE ALEXANDR VEILLET  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Robert Wlerick - Lycée des métiers des  
services MONT DE MARSAN CEDEX  
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury COUSTEAU de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Conducteur routier "marchandises", Opérateur/opératrice logistique, Agent de sécurité est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. FRANCIS GAUME

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
CONDUCTEURS ROUTIERS

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

M. JEAN-FRANCOIS URIARTE  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Léonard de Vinci BLANQUEFORT  
CEDEX  
CONDUCTEURS ROUTIERS

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

M. Cyril CARVALHO

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
PREVENTION ET SECURITE

**Membre de l'enseignement**

Mme MARIE-LORRAINE DEHILLOTTE  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Philippe Cousteau ST ANDRE DE  
CUBZAC  
ECO-GEST OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury ESTEVE de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières, Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier, Maintenance des véhicules option C - Motocycles, Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles, Maintenance des matériels option B - Matériels de construction et de manutention, Maintenance des matériels option C- Matériels d'espaces verts, Maintenance nautique, Peinture en carrosserie, Réparation des carrosseries, Carrossier automobile, Peintre automobile est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. LUDOVIC LEOCADIO

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

M. ERIC DECHAUMET  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Frédéric Esteve - Lycée des métiers de  
l'automobile et du transport MONT DE MARSAN CEDEX  
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

**MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR**

M. Patrice BAUER

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN  
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

M. Patrick DENIS

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN  
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

M. PHILIPPE GUIBERT

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

**Membre de l'enseignement**

M. GILLES COUREAULT  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Frédéric Esteve - Lycée des métiers de  
l'automobile et du transport MONT DE MARSAN CEDEX  
CONSTRUCTION ET REPARATION CARROSSERIE

M. Franck GAILLERES

Site de formation d'apprentis de la chambre des métiers et  
de l'artisanat de région Nouvelle Aquitaine CFA des métiers  
et de l'artisanat des Landes MONT DE MARSAN CEDEX  
GENIE MECANIQUE CONSTRUCTION

M. PASCAL LAUZE  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Frédéric Esteve - Lycée des métiers de  
l'automobile et du transport MONT DE MARSAN CEDEX  
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury GENES de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Installateur en froid et conditionnement d'air, Monteur en installations thermiques, Monteur installations sanitaires est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. Eric OURY

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN  
FROID ET CLIMATISATION

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

M. ANTHONY AUVRAY  
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel Léonard de Vinci BLANQUEFORT  
CEDEX  
GENIE THERMIQUE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

M. ERIC CAMBLONG

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN  
FROID ET CLIMATISATION

**Membre de l'enseignement**

M. BERNARD BRUNET  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Vincent de Paul ST VINCENT DE  
PAUL  
GENIE THERMIQUE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury HAVEL de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Métiers de l'entretien des textiles, option A : Blanchisserie, Métiers de l'entretien des textiles, option B : Pressing, Métiers de la mode-vêtement flou, Métiers de la mode-vêtement tailleur, Cordonnier bottier, Sellerie générale, Cordonnerie multiservice, Sellier - harnacheur, Maroquinerie est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. LUDOVIC DENAIS

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
ENTRETIEN DES ARTICLES TEXTILES

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

Mme NADINE BERGES  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent  
Vaclav Haval BEGLES  
GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

M. VINCENT JACQUINOT

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS

**Membre de l'enseignement**

Mme LYDIE LE SIVILLON  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Vincent de Paul - Lycée des  
métiers de la communication, de la mode et des services  
aux personnes et aux entreprises BORDEAUX CEDEX  
GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury KASTLER de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Conducteur d'installations de production, Composites plastiques chaudronnés, Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage, option A - Chaudronnerie, Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage, option B - Soudage, Métallier est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. SEBASTIEN FRONSACQ

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN  
GENIE INDUSTRIEL DES STRUCTURES METALLIQUES

**Vice-président**

M. PEDRO DOS SANTOS  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent  
A. Kastler TALENCE CEDEX

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

M. MICHEL CANDALOT

- PROFESSIONNEL PYRENEES ATL PAU  
GENIE MECANIQUE PRODUCTIVE

**Membre de l'enseignement**

M. JULIEN CHAPACOU

Organisme de formation-Centre de Formation d'apprentis de  
l'industrie Adour (C.F.A.I) d'Assat ASSAT  
GENIE MECANIQUE CONSTRUCTION

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury LOMET de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Esthétique cosmétique parfumerie, Métiers de la coiffure est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

Mme SEVERINE ADAM  
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
ESTHETIQUE COSMETIQUE

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

Mme CECILE PERES  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Antoine Lomet AGEN  
ESTHETIQUE COSMETIQUE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR**

Mme AMELIE TROLLIARD

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN  
COIFFURE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

Mme Stéphanie BATTISTON

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN  
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Mme Amélie LOPEZ

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN  
COIFFURE

**Membre de l'enseignement**

Mme ELISA CARRERE

Site de formation d'apprentis de la chambre des métiers et  
de l'artisanat de région Nouvelle Aquitaine CFA Université  
des métiers de Pau PAU  
COIFFURE

Mme FLORENCE LAMOTHE  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée d'enseignement professionnel Jean Cassaigne ST  
PIERRE DU MONT

M. CHRISTOPHE SARRAMIA  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel La Morlette : Lycée des métiers des  
soins et des services à la personne CENON CEDEX  
COIFFURE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury ROMAS-CUI de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialité Cuisine est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. YOANN AJAS

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN  
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

Mme NATHALIE HERROUIN  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Condorcet - Lycée des métiers de  
l'hôtellerie, du tourisme et des services ARCACHON  
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

M. SEBASTIEN VERGNE

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN  
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

**Membre de l'enseignement**

M. FRANCK CLEMENCEAU  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT  
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury ROMAT-HOT de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialité Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

Mme ARLETTE BERRY

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN  
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

M. STEPHANE BRUNET  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Jacques de Romas - Lycée des métiers  
de l'hôtellerie restauration et des services à la personne  
NERAC  
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

M. JOEL DUFFAU

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN  
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

**Membre de l'enseignement**

Mme ESTELLE RIGAL-RIBOULEAU  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT  
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury STMICHEL-F de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Chocolatier confiseur, Boulanger, Glacier fabricant, Crémier fromager, Pâtissier est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. YANN ADINGRA

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
PATISSERIE

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

M. ROMAIN YVON  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent  
Hôtellerie Tourisme TALENCE CEDEX  
PATISSERIE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR**

M. JOSE RODRIGUES

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
PATISSERIE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

M. Martin AURIACOMBE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
PATISSERIE

Mme LEA LOPES

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
PATISSERIE

**Membre de l'enseignement**

M. MARC CHAROLLAIS  
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent  
Hôtellerie Tourisme BIARRITZ

M. FLORIAN FENELON

Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis  
compagnons du devoir de Bordeaux BORDEAUX  
BOULANGERIE

Mme MARINA REY  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT  
LETTRES ANGLAIS

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury STMICHEL-V de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Charcutier-traiteur, Boucher, Poissonnier écailler, Primeur est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. FRANCOIS-XAVIER MARQUES

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
BOUCHERIE

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

M. MICKAEL LECOT  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Haute Vue - Lycée des métiers du goût  
et des soins et des services à la personne MORLAAS  
CHARCUTERIE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR**

M. PHILIPPE DROBOIS

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
POISSONNERIE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

M. ALEX MALLET

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
BOUCHERIE

M. GWENAEL VOLUZAN

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
BOUCHERIE

**Membre de l'enseignement**

Mme CAROLINE GEFFRIN  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT  
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

M. ARNAUD POUCHET

Site de formation d'apprentis de la chambre des métiers et  
de l'artisanat de région Nouvelle Aquitaine Institut des  
Métiers de l'Artisanat de Bordeaux BORDEAUX  
BOUCHERIE

M. GAEL RAYNAUD  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Haute Vue - Lycée des métiers du goût  
et des soins et des services à la personne MORLAAS  
BOUCHERIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury SUDGIRONDE de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Menuisier aluminium-verre, Conducteur-opérateur de scierie, Charpentier marine, Charpentier bois, Menuisier fabricant, Menuisier installateur, Tonnelier est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. LUDOVIC EDMOND

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
GENIE INDUSTRIEL BOIS

**Vice-président**

M. ROMAIN ALBARET  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Sud Gironde - Lycée des métiers de  
l'industrie et de l'habitat du Sud-Gironde LANGON CEDEX  
GENIE INDUSTRIEL BOIS

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

M. PAUL AUBERT

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
GENIE INDUSTRIEL BOIS

**Membre de l'enseignement**

M. Lory BERTHIER

Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis du  
bâtiment et des travaux publics de la Gironde  
BLANQUEFORT CEDEX  
MENUISERIE CHARPENTE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury TRIST-AERO de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialité Aéronautique option : structures est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. JEAN MICHEL PLAA

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
MAINTENANCE DES AERONEFS

**Vice-président**

M. YANN PREVOT  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Flora Tristan - Lycée des métiers des  
services et de l'aéronautique CAMBLANES ET MEYNAC  
MAINTENANCE DES AERONEFS

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

Mme CARINE ROUX

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN  
GENIE MECANIQUE CONSTRUCTION

**Membre de l'enseignement**

M. WILLY BONDIL

Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis  
Aérocampus Aquitaine de Latresne LATRESNE  
MAINTENANCE DES AERONEFS

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury TRIST-FLEU de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialité Fleuriste est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

Mme CLOTILDE LABESQUE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
FLEURISTE

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

Mme NATHALIE BARTHELEMY  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Flora Tristan - Lycée des métiers des  
services et de l'aéronautique CAMBLANES ET MEYNAC  
FLEURISTE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

Mme VERONIQUE CLAVERIE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
FLEURISTE

**Membre de l'enseignement**

Mme Aurélie BECHEMILH

Site de formation d'apprentis de la chambre des métiers et  
de l'artisanat de région Nouvelle Aquitaine CFA des métiers  
et de l'artisanat des Landes MONT DE MARSAN CEDEX  
FLEURISTE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury TRIST-PROP de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Propreté de l'environnement urbain - collecte et recyclage, Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria), Agent de propreté et d'hygiène est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. JIMY GOVINDIN

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN  
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

**Vice-présidente**

Mme SANDRINE MARQUES  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Flora Tristan - Lycée des métiers des services et de l'aéronautique CAMBLANES ET MEYNAC  
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

M. BRUNO PETIT

PRO PROFESSIONNEL BORDEAUX CEDEX  
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

**Membre de l'enseignement**

M. FRANCOIS FAURE

CFA CFA MAISON PROMO SOC ARTIGUES ARTIGUES  
PRES BORDEAUX  
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury VINCI de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Intervention en maintenance technique des bâtiments, Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics, Constructeurs de routes et d'aménagements urbains, Conducteur d'engins : travaux publics et carrières, Tailleur de pierre, Couvreur, Maçon, Carreleur mosaïste, Métiers du plâtre et de l'isolation, Peintre applicateur de revêtements est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. Jean-Marc COCCIANTELLI

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
PEINTURE-REVETEMENT

**Vice-présidente**

Mme CASSANDRA LECOMTE  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Henri Brulle LIBOURNE CEDEX  
PEINTURE-REVETEMENT

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

Mme EMILIE JONARD  
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET ECONOMIE

**Membre de l'enseignement**

M. NICOLAS LHUISSIER  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Lycée professionnel privé Sainte Famille - Saintonge -  
Lycée des métiers de l'industrie et du bâtiment BORDEAUX  
CEDEX  
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET ECONOMIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury MENUTS de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Doreur à la feuille ornemaniste, Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option Bijouterie-joaillerie, Tournage en céramique, Arts du bois option A : sculpteur ornemaniste, Arts du bois option B : tourneur, Arts du bois option C : marqueteur, Ébéniste, Tapissier-tapissière d'ameublement en siège, Horlogerie, Ferronnier d'art, Orfèvre option C - Polisseur aviveur en orfèvrerie est constitué comme suit pour la session 2025 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. PATRICK LACERAS

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
TAPISSERIE GARNITURE DECOR

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

M. DIDIER DESCHAMPS  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Toulouse-Lautrec - Lycée des métiers  
d'art BORDEAUX  
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUÉS

**MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR**

Mme CORINNE BALLOUARD  
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
ARTS DE LA PHOTOGRAPHIE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

Mme Lydie FALGUEYRAC

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
COMPOSITION EN FORME IMPRIMANTE

Mme Sarah FERTE

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN  
ARTS DU FEU (VERRE, CERAMIQUE)

**Membre de l'enseignement**

M. PHILIPPE BACHMAIR

Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis  
du bâtiment et des travaux publics de la Dordogne  
PERIGUEUX  
FERRONNERIE D'ART

Mme BRIGITTE CASTANET  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel des Menuts BORDEAUX  
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Mme LAURE SAUVINEAU  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Toulouse-Lautrec - Lycée des métiers  
d'art BORDEAUX  
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUÉS

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025